

Guide des pratiques de vigilance auprès des personnes vulnérables (Prévention)
Code de conduite pour les chargés de pastorale

Pour un encadrement sécuritaire des enfants, des adolescents et des personnes vulnérables, il est nécessaire d'éviter le plus possible de :

• Avoir des contacts physiques avec les jeunes ou avec les personnes vulnérables.

Une brève accolade ou des baisers sur les joues sont des gestes acceptables, à condition que l'initiative vienne du jeune ou qu'on lui ait demandé son accord. Une accolade doit répondre au besoin du jeune (par exemple, consoler, soigner, etc.) et non au besoin physique ou affectif de l'adulte. Pour éviter toute ambiguïté :

- Tout contact physique avec les organes associés à la sexualité du jeune ou de l'adulte est interdit et inacceptable.
- Tout baiser, ailleurs que sur les joues, est interdit et inacceptable.
- Il est interdit de toucher un jeune ou de se laisser toucher ailleurs que sur les bras, les épaules et les joues, sauf pour donner un soin au jeune en cas de blessure.

• Se retrouver seul avec un jeune ou une personne vulnérable.

Si un enfant souhaite vous parler en privé, assurez-vous :

- d'être à la vue des autres adultes et/ou de garder la porte de votre bureau entre ouverte.
- d'aviser un autre adulte de la rencontre et de sa durée prévue, en temps d'accompagnement.

• Transporter un ou des jeunes, en étant le seul adulte dans un véhicule.

- Si vous devez absolument vous charger du transport d'un ou de plusieurs jeunes pour lui permettre de participer à une activité :
- Il est nécessaire que vous ayez, à chaque fois, l'autorisation des parents. Cette autorisation peut être donnée par écrit ou via un courriel ou un texto.
- Les parents doivent être mis au courant de l'heure du départ et de l'heure prévue d'arrivée. Ils doivent aussi être au courant de l'itinéraire emprunté. De plus, ils doivent être avisés, dans les plus brefs délais, de tout changement à l'horaire ou à l'itinéraire.
- Autant que possible tous les jeunes doivent s'asseoir sur le siège arrière. Si cela s'avère impossible, quand une place se libère à l'arrière du véhicule, le jeune qui a dû s'asseoir à l'avant doit aller à l'arrière.

- Nous rappelons qu'il est nécessaire de vous assurer que les jeunes soient attachés en tout temps et de respecter rigoureusement le code de la sécurité routière.
 - Si un conducteur a moins de 20 ans et/ou de deux ans d'expérience de conduite, il devra obligatoirement être accompagné d'un autre adulte et les parents des jeunes transportés devront être mis au courant de la situation au moment de donner leur accord pour le transport.
 - Vous devez obligatoirement en aviser votre assureur que vous transportez des jeunes dans le cadre de votre engagement.
- **Offrir des cadeaux, des permissions spéciales ou de faire preuve de favoritisme envers un jeune en particulier.** Les récompenses doivent être données uniquement dans le cadre des activités et tous les jeunes doivent avoir une chance égale de les obtenir.
 - **Communiquer avec un jeune en dehors du cadre normal des activités.** Il vous est interdit d'envoyer des lettres ou des messages textes à caractère personnel; d'avoir des communications personnelles par Internet (messagerie instantanée, sites de socialisation, clavardage, etc.); et de faire des appels téléphoniques personnels, etc.
 - **Rencontrer un jeune ou de l'inviter à votre domicile, en dehors des activités prévues.** Si vous organisez une activité à votre domicile, il doit toujours avoir un autre adulte avec vous jusqu'au départ du dernier jeune.
 - **Se retrouver seul aux toilettes avec un enfant ou un jeune, sauf si l'autonomie du jeune le requiert.** En cas d'impossibilité à suivre cette règle, l'animateur devra éviter d'utiliser les urinoirs et inciter le jeune à utiliser une toilette fermée.

Il est formellement interdit de :

- **Se retrouver seul dans les salles de douches avec un jeune.**
- **Prendre ou de conserver des photos d'un jeune pour des fins personnelles dans votre cellulaire ou dans votre appareil photo.**
- **Raconter des blagues obscènes ou avoir un comportement suggestif envers ou en présence d'un jeune.**
- **Regarder avec un jeune ou des jeunes du matériel à consonance pornographique ou sexiste tel que : *affiches, dessins animés, calendriers, revues, photos, etc.***

Je reconnais avoir lu ce document et je m'engage à avoir une éthique et un comportement irréprochables avec les personnes vulnérables.

Signé à _____

Le _____

Par _____

Témoin : _____